

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
4^{ème} Bureau

ARRETE n° 07/DRLP/41629
portant inscription d'objets mobiliers sur l'inventaire supplémentaire à la liste
des objets mobiliers classés

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et
notamment l'article 24 bis ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de
ladite loi ;

VU l'avis de la Commission Départementale des Objets Mobiliers en
date du 14 décembre 2004 ;

Sur proposition de Madame le Secrétaire Général par intérim ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Les objets mobiliers mentionnés ci-dessous, sont inscrits sur l'inventaire
supplémentaire des objets mobiliers classés :

- **Saint Laurent-sur-Sèvre – Congrégation des Filles de la Sagesse**
 - Quatre Tableaux, XVIIIème-XIXème siècle, huiles sur toile.
- **Saint Laurent-sur-Sèvre – Basilique de Saint Laurent-sur-Sèvre**
 - Huile sur toile, 1887, par Claudius Lavergne.

- **Saint Laurent-surSèvre – Communauté des Filles de la Sagesse**

- 22 dessins représentant des événements de la vie de Grignon de Montfort, réalisés par Claudius Lavergne.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée et le maire de la commune intéressée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté portant inscription d'objets mobiliers sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés qui sera notifié aux propriétaires et affectataires également responsables de son exécution.

Fait, à La Roche sur Yon, le 06 NOV. 2007

Le Préfet,



Thierry LATASTE